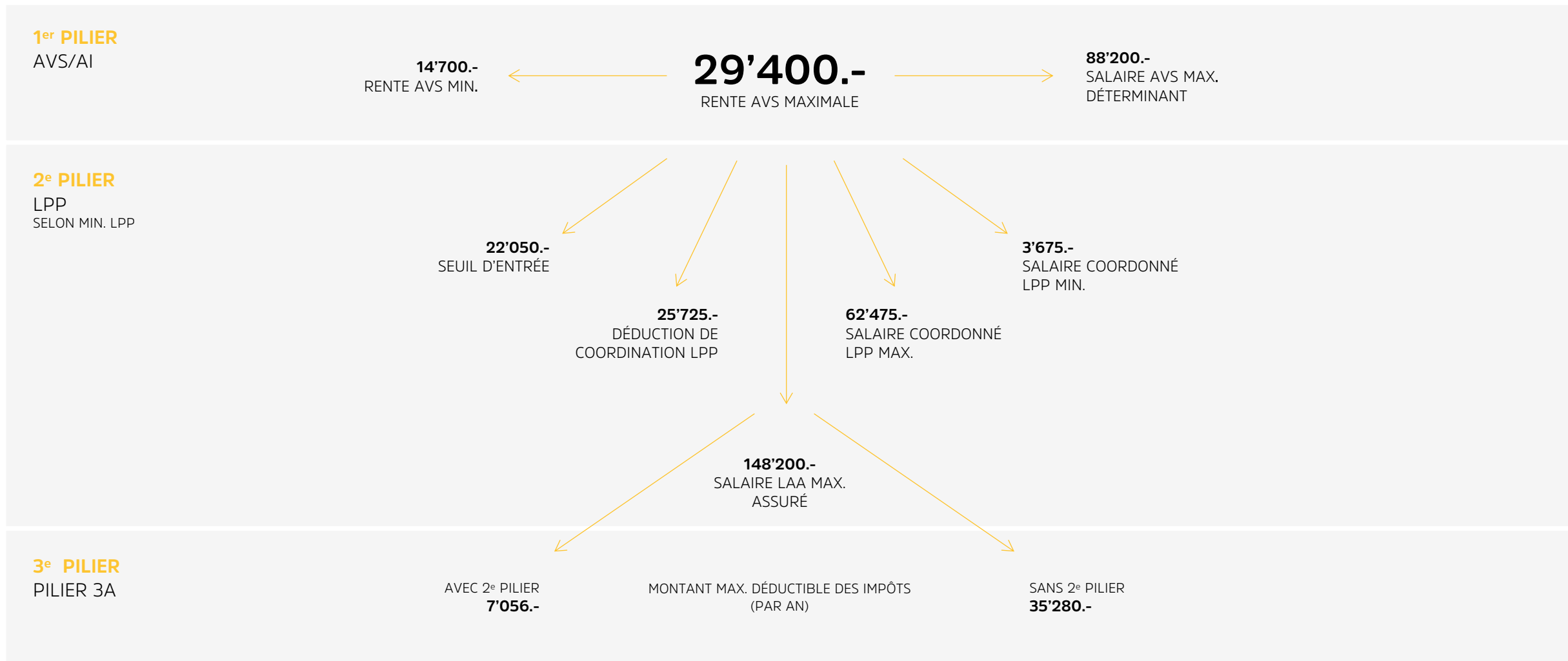


2023 CHIFFRES CLEFS AVS/AI/LPP/LAA

MONTANT EN CHF, MULTIPLICATEUR EN %



PRESTATION INVALIDITÉ, DÉCÈS ET RETRAITE

MONTANT EN CHF, MULTIPLICATEUR EN %

INVALIDITÉ

Incapacité de gain permanent

DÉCÈS

Prestation en faveur des survivants

RETRAITE

Prestations de vieillesse

AVS/AI	Jusqu'à 39% Pas de prestation A partir de 40% ¼ rente A partir de 50% ½ rente A partir de 60% ¾ rente A partir de 70% 1/1 rente	Veuve 80% Orphelin – un parent 40% Orphelin – deux parents 60% de la rente	Rente simple - Min. 14'000.- - Max. 28'000.-
LPP SELON MIN. LPP	A partir de 40% ¼ rente A partir de 50% ½ rente A partir de 60% ¾ rente A partir de 70% 1/1 rente	Veuve/Veuf 60% Orphelin 20% de la rente invalidité	Rente annuelle ou Capital (avoir de vieillesse)
LAA	100% 80% du gain assuré <100% réduction proportionnelle	Veuve/Veuf 40% Orphelin – un parent 15% Orphelin – deux parents 25% Limite max. 70%	